



Photo de famille à la fin de l'atelier Sous l'égide du Secrétaire Général du Ministère de la Santé, M. Ali Sillaye Abdallah, et du Représentant de l'OMS à Djibouti, le Dr Rayana Bou Haka, un atelier d'évaluation des capacités requises dans le cadre du

[Règlement sanitaire international \(RSI-2005\)](#)

s'est tenu le samedi 15 mars 2014 à l'hôtel Djibouti Palace Kempinski. Cet atelier faisait suite à une mission d'une semaine menée par le Dr Majdouline Obtel, Experte en surveillance épidémiologique, le Dr Abdelaziz Barkia, expert dans la mise en œuvre du RSI au Ministère de la Santé du Maroc, le Professeur Amin Slim du Ministère de la Santé de Tunisie avec la collaboration de l'Institut national de Santé publique dont le Directeur général, le Dr Houssein Youssef Darar, est le point focal national de Djibouti pour le RSI.

A titre de rappel, le RSI 2005 a pour objet d'assurer le maximum de protection contre la propagation internationale des maladies et d'autres risques de santé publique, moyennant le minimum d'entraves au trafic international. Il édicte une série de réglementations que les États signataires s'engagent à mettre en œuvre pour repérer et, autant que faire se peut, enrayer les urgences de santé publique de portée internationale.

La République de Djibouti, qui a adopté ce Règlement, et l'a publié dans sa juridiction a pris plusieurs dispositions en vue d'une application optimale de cet instrument juridique international. Une évaluation a été menée en 2012 en vue d'examiner l'état de préparation nationale à l'application complète du RSI. Cette évaluation a abouti à une demande d'un délai supplémentaire qui a reçu un avis favorable de la part du Directeur Général de l'OMS.

Implication et participation actives des intervenants

Des représentants de tous les départements et institutions (ministères de l'Environnement, du Transport, de l'Intérieur.) impliqués dans l'application du RSI ont participé à la réunion qui a eu pour objectifs d'informer les participants sur les différents domaines de renforcement des capacités nationales RSI requises ; de remplir en groupe le questionnaire OMS d'auto-évaluation des capacités nationales RSI requises ; d'arrêter les modalités de travail pour

accélérer le renforcement les capacités manquantes d'ici juin 2016 et de définir le rôle et la responsabilité de chaque secteur pour chaque domaine de capacité requis.

Le Représentante de l'OMS a souligné que « des progrès importants ont été accomplis mais d'après l'avis des experts, beaucoup de défis sont encore à relever et il importe de souligner aujourd'hui, compte tenu du temps très court qui reste pour disposer des capacités RSI, de multiplier les interventions en vue d'une mise en œuvre efficace des nombreuses recommandations et d'un éventuel plan d'action ».

Le Secrétaire général du ministère de la Santé a par ailleurs remercié l'OMS pour son appui constant dans le domaine de l'application des recommandations du RSI et a exhorté les autres départements à travailler avec le ministère de la Santé pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs d'ici la date fixée au 14 juin 2014.

Les participants, très impliqués lors des travaux de discussions, ont émis certaines recommandations, notamment pour la diffusion de la liste des maladies à déclaration obligatoire.

Un autre atelier a été organisé en ce sens le dimanche 23 mars 2014.

Friday 10th of May 2024 04:43:42 AM